

## Rapport de recherche

***« Photographie panoramique :  
besoins des jeunes handicapés de la vue en fin de scolarité  
et suivi post-scolaire »***

**Avril 2008**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I.- CADRE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE.....</b>	<b>5</b>
<b>I.1.- Cadre de la recherche.....</b>	<b>5</b>
I.1.1.- Objectifs de la recherche.....	5
I.1.2.- Présentation générale de la population cible.....	6
I.1.3.- L'enseignement spécialisé en Belgique.....	8
I.1.4.- Dispositifs d'encadrement et de suivi scolaire à Bruxelles pour les personnes handicapées de la vue dans l'enseignement ordinaire.....	10
I.1.5.- L'aspect post-scolaire dans l'enseignement ordinaire : le projet JEEP .....	12
<b>I.2. Questionnements de départ et hypothèses de travail .....</b>	<b>13</b>
<b>II.- METHODOLOGIE.....</b>	<b>14</b>
<b>II.-1. Choix et justification de la méthodologie.....</b>	<b>14</b>
<b>II.-2. Critères de sélection des échantillons.....</b>	<b>14</b>
<b>II.-3. Méthode de recrutement des deux échantillons.....</b>	<b>15</b>
<b>II.-4. Présentation des deux échantillons retenus.....</b>	<b>16</b>
<b>II.-5. Méthode de récolte de données .....</b>	<b>17</b>
<b>II.-6. Difficultés rencontrées et biais éventuels.....</b>	<b>20</b>
<b>III.- RESULTATS ET ANALYSE.....</b>	<b>23</b>
<b>III.-1. Méthode d'analyse développée.....</b>	<b>23</b>
<b>III.-2. Présentation de la grille d'analyse.....</b>	<b>24</b>
<b>III.-3. Présentation des données récoltées et analyse.....</b>	<b>33</b>
<b>III.-4. Interprétations en lien avec les hypothèses de départ.....</b>	<b>37</b>
<b>IV.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>39</b>
<b>V.- BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>43</b>

## **Introduction**

Cette recherche, financée par la ministre de la Commission communautaire française en charge de la politique des personnes handicapées, Evelyne Huytebroeck, s'intéresse au parcours scolaire des jeunes handicapés visuels en Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise. Ce projet s'inscrit dans le cadre des études associatives en matière d'évaluation de l'adéquation des services et prestations existants aux besoins de groupes ou catégories de personnes en situation de handicap – exercice 2007.

En tant que professionnels et donc en fonction de notre connaissance et expérience de terrain, cette recherche part de deux constats.

>Le premier renvoie au fait que certains jeunes handicapés de la vue poursuivant leur scolarité dans *l'enseignement ordinaire* ne font appel à aucun service d'aide au cours de leur scolarité. Ils nous sollicitent lorsque les difficultés sont vraiment importantes ou lorsque l'obligation scolaire a pris fin.

>Le deuxième constat, quant à lui, concerne certains jeunes de *l'enseignement spécialisé* de type 6 (déficience visuelle) qui sont également démunis pour appréhender l'après-école.

En effet, les membres du personnel de la Ligue Braille constatent régulièrement, lors d'entretiens avec les affiliés, que certaines personnes malvoyantes ou aveugles ont effectué leur scolarité dans des conditions difficiles, dans l'enseignement ordinaire. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation: aucune aide pour l'adaptation des supports de cours, aucun matériel facilitant la prise de note ou la lecture des documents transmis ou au tableau. Certains affiliés expliquent qu'ils ne connaissaient pas les services offerts par les associations spécialisées en matière d'accompagnement pédagogique et qu'ils n'étaient pas informés de l'existence des pouvoirs subsidiaires qui auraient pu les aider à acquérir des aides techniques.

Il arrive fréquemment qu'on observe dans le parcours de ces jeunes d'importants échecs ce qui a pour effet qu'ils se sentent dévalorisés et peu sûrs de leurs aptitudes. Nous

pensons également que la difficulté que constitue l'acceptation du handicap explique aussi que les jeunes ou leurs familles ne font pas directement appel à une association oeuvrant dans le secteur de la déficience visuelle.

Cette recherche a été entreprise au sein de la Ligue Braille, asbl active dans toutes les régions et communautés du pays qui vient en aide aux personnes aveugles et malvoyantes. Fondée en 1920 à l'initiative de deux dames aveugles, la Ligue Braille s'est au fil du temps développée offrant gratuitement aux affiliés un large éventail de services dans tous les aspects et étapes de l'existence.

Cette étude essentiellement qualitative (voir méthodologie) vise à prendre connaissance des besoins et des difficultés rencontrés par les jeunes handicapés visuels quant à l'accessibilité de l'information concernant les possibilités d'encadrement et de suivi au cours de leur parcours scolaire ainsi qu'au moment charnière de la sortie de l'école.

Pour ce faire, nous avons sélectionné deux échantillons, à savoir d'une part les jeunes déficients visuels et d'autre part les professionnels du secteur. La méthode choisie repose sur des entretiens semi-directifs afin d'appréhender la réalité de manière la plus large et complète possible en laissant la personne exprimer son vécu, ses sentiments et ses représentations avec des grandes questions-clés.

Dans un premier temps, après un bref rappel des objectifs de la présente recherche et du cadre de la problématique, nous présenterons nos hypothèses de recherche. Dans un deuxième temps, nous présenterons la méthodologie mise au point afin de vérifier au mieux les hypothèses. Ce deuxième point sera subdivisé en plusieurs sous-parties, à savoir le choix et justification de la méthodologie, les critères de sélection des échantillons, la présentation des deux échantillons retenus, la méthode de récolte des données et enfin les difficultés rencontrées et les biais éventuels de cette recherche. Enfin, dans un troisième temps, nous présenterons les résultats ainsi que leur analyse, ce qui donnera lieu à une discussion et à des propositions de recommandations.

# **I.- CADRE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE**

## **I.1.- Cadre de la recherche**

### **I.1.1.- Objectifs de la recherche**

L'objectif de cette recherche est de mieux cerner les besoins et les difficultés des jeunes handicapés de la vue quant à l'accessibilité de l'information concernant les possibilités d'encadrement et de suivi au cours de leur parcours scolaire ainsi qu'au moment charnière de la sortie de l'école (post-scolaire) en Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise.

La population visée regroupe des jeunes ayant fréquenté les deux types d'enseignement, à savoir l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé de type 6 afin de récolter leur point de vue sur la question et pouvoir relayer ainsi leurs attentes.

Nous souhaitons, sur base de la photographie que nous fournira cette recherche, pouvoir cerner l'ampleur de cette problématique globale et ainsi réfléchir à l'amélioration des réponses à apporter pour accompagner la scolarité et la sortie de l'école de tous les jeunes handicapés de la vue.

Pour ce faire, nous avons interrogé 11 jeunes ainsi que 4 professionnels du secteur. Il est à souligner que cette base d'enquête ne peut être considérée sur le plan strictement statistique comme représentative de l'ensemble de la population des jeunes déficients visuels. En effet, la méthode d'échantillonnage repose sur le volontariat et ne prend en compte que les jeunes ayant terminé les secondaires nés entre 1982 et 1988 (soit la tranche d'âge 19-25 ans) et domiciliés en Région bruxelloise.

## I.-1.2.- Présentation générale de la population cible

Dans le cadre de cette recherche, la population ciblée est bien entendu les jeunes handicapés visuels, qu'ils soient aveugles ou malvoyants.

Depuis les estimations des années 90, de nouvelles données basées sur la population mondiale en 2002 font apparaître une diminution du nombre de personnes aveugles et malvoyantes dues à des maladies infectieuses. On constate cependant une augmentation du nombre de personnes dont la cécité résulte d'une pathologie liée à l'âge.

Ainsi, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le taux moyen de personnes handicapées de la vue en Belgique est de 1,4 pour 1000 réparties comme suit 10% des personnes ont entre 0 et 18 ans, 25% ont de 18 à 60 ans, 65% ont plus de 60 ans. Notons que cette dernière tranche a tendance à augmenter vu le vieillissement de la population.

L'atteinte de la vision peut se situer à différents niveaux : l'œil, le nerf optique, le cerveau.

L'OMS distingue 5 catégories de déficiences visuelles :

- 1) la malvoyance légère, dont la limite supérieure se situe à 3/10 ; le champ visuel est d'au moins 20°. La lecture en gros caractères est possible ;
- 2) la malvoyance profonde : l'acuité est comprise entre 1/20 et 1/10 ;
- 3) la cécité partielle : le sujet a une acuité binoculaire de 1/50 à 1/20 et un champ visuel compris entre 5° et 10°. Le comptage des doigts est possible à moins de trois mètres ainsi que la lecture de caractères typographiques de la taille des grands titres de journaux ;
- 4) la cécité presque totale : le sujet a une perception lumineuse, parfois des masses et des volumes ou des formes (comptage des doigts à un mètre ou moins, mouvements des mains à cinq mètres). L'acuité visuelle binoculaire est inférieure à 1/50 et le champ visuel à 5° ;
- 5) la cécité totale : le sujet n'a aucune perception visuelle.

Par ailleurs, il faut savoir que la vision comprend deux éléments principaux :

- *L'acuité visuelle* qui permet à l'œil de voir avec précision les détails des objets ou les choses et personnes placées devant lui. L'acuité visuelle est importante pour la lecture ou la reconnaissance des traits du visage ;
- Le *champ visuel* ou perception périphérique est par exemple utile pour les déplacements.

Les personnes présentant une malvoyance profonde ou une cécité partielle utilisent encore leur vision mais doivent, pour la plupart, utiliser les techniques palliatives compensatoires indispensables aux personnes atteintes de cécité totale ou presque totale. Il s'agit, notamment, de faire appel aux autres sens, à la mémoire, d'apprendre les techniques permettant la communication, la lecture et l'écriture...

Il est à noter qu'une déficience visuelle a un retentissement différent selon qu'elle est héréditaire, congénitale, acquise (précocement ou tardivement), isolée ou associée à d'autres pathologies ou à des troubles réactionnels.

Signalons également qu'il y a beaucoup plus de malvoyants que de personnes complètement aveugles.

A la Ligue Braille, on dénombrait, en 2006, 11 644 membres :

- entre 0 et 24 ans : 5,65 %, soit 658 personnes ;
- entre 24 et 64 ans : 42,42%, soit 4939 personnes ;
- Plus de 65 ans : 51,93 %, soit 6047 personnes.

Sur la tranche 18-25 ans à Bruxelles, on dénombrait 40 personnes.

### I.-1.3.- L'enseignement spécialisé en Belgique

L'enseignement spécialisé est organisé dans des écoles de plein exercice. Pour assurer une éducation répondant aux besoins des élèves, huit types d'enseignement ont été créés:

- l'enseignement de type 1, adapté aux élèves atteints d'arriération mentale légère;
- l'enseignement de type 2, adapté aux élèves atteints d'arriération mentale modérée et/ou sévère;
- l'enseignement de type 3, adapté aux élèves atteints de troubles caractériels structurels du comportement et de la personnalité;
- l'enseignement de type 4, adapté aux élèves atteints de déficiences physiques;
- l'enseignement de type 5, adapté aux élèves malades et/ou convalescents;
- l'enseignement de type 6, adapté aux élèves malvoyants ou aveugles qui peuvent présenter des troubles associés;
- l'enseignement de type 7, adapté aux élèves malentendants, sourds ou présentant une dysphasie grave;
- l'enseignement de type 8, adapté aux élèves atteints de troubles instrumentaux (par exemple: dyslexie, dyscalculie). Ce type n'existe qu'en primaire.

La présentation détaillée de ces types devra être mise en lien avec les interviews réalisés et les remarques pointées par les personnes interrogées.

L'enseignement secondaire spécialisé comprend en outre 4 formes groupant les élèves selon leurs capacités et leurs handicaps. Ces 4 formes<sup>1</sup> répondent aux divers niveaux d'intégration socioprofessionnelle accessibles à chaque adolescent.

- Forme 1 : dite d'adaptation sociale, s'adresse aux jeunes qui n'assumeront qu'une autonomie relative dans un milieu de vie protégé.
- Forme 2 : dite d'adaptation sociale et professionnelle, accueille les jeunes à handicaps modérés qui accéderont à une efficacité limitée, dans un milieu de travail protégé.

---

1 Extrait du site [www.statistiques.cfwb.be](http://www.statistiques.cfwb.be)

- Forme 3 : est un enseignement spécial secondaire professionnel, en vue d'accéder à un milieu de travail normal.
- Forme 4 : est un enseignement de transition et de qualification. Il adopte les programmes de l'enseignement secondaire ordinaire. Il ouvre aux adolescents qui peuvent y accéder des possibilités d'études post-secondaires.

Selon la recherche menée par ASDO ETUDES<sup>2</sup>, il est ressorti que « les parcours des personnes sont différents selon qu'elles aient fréquenté des établissements de milieu ordinaire ou de milieu spécialisé » (p.4). Il y est précisé que « plus on a fréquenté de manière exclusive la filière spécialisée, moins on a de chance de poursuivre des études longues et d'être « bien » diplômé et donc, moins on a de chance de s'insérer professionnellement » (p.5-6).

Très récemment et en lien avec les réflexions qui précèdent, l'ex-ministre de l'enseignement en Communauté française, Marie Arena, a présenté 11 mesures<sup>3</sup> en faveur des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement spécialisé, à mettre en place dès la rentrée 2008 et au plus tard en 2009. Jusqu'à aujourd'hui, certains enfants issus de l'enseignement des types 4, 6 et 7 pouvaient bénéficier d'une intégration partielle ou totale en enseignement ordinaire. Il est prévu d'élargir cette possibilité aux autres types, octroyant à « chaque élève les mêmes droits. »

Une mesure vise à permettre aux parents et aux professionnels de disposer en permanence d'une information claire, détaillée et précise relative aux droits et devoirs de chacun, ainsi qu'aux procédures permettant de répondre aux besoins de chaque enfant à besoins spécifiques en matière d'enseignement. Le conseil supérieur et le Conseil général de l'enseignement spécialisé seront chargés de la rédaction d'un vade-mecum relatif à l'intégration à diffuser via le site de la Communauté française.

---

2 ASDO études – Paris – 2004 - Synthèse de l'étude sur la trajectoire socio-professionnelle des personnes atteintes de déficience visuelle.

3 Extrait du site [www.gouvernement-francophone.be](http://www.gouvernement-francophone.be)

#### I.-1.4.- Dispositifs d'encadrement et de suivi scolaire à Bruxelles pour les personnes handicapées de la vue dans l'enseignement ordinaire.

Les services d'accompagnement<sup>4</sup> de la Région bruxelloise aident la personne en situation de handicap et sa famille dans la mise en oeuvre de leur projet de vie et dans la recherche de réponses à leurs demandes et besoins (...).

En outre, certains services sont agréés pour des missions complémentaires comme l'aide à l'intégration scolaire en faveur d'enfants et d'adolescents qui souhaitent être scolarisés dans l'enseignement ordinaire. Ils peuvent jouer un rôle important dans le processus d'intégration et fournir des aides à différents niveaux :

- préparation du projet avec les différents partenaires : le jeune, les parents, l'équipe pédagogique, les différents professionnels qui connaissent bien le jeune (kinésithérapeutes, logopèdes, etc.) ;
- coordination des différents partenaires afin d'assurer une complémentarité dans les aides apportées au jeune : organisation ou participation à des réunions, information de l'équipe pédagogique, collaboration avec le centre PMS et autres services impliqués, actualisation du projet, ... ;
- accompagnement de chaque partenaire dans le processus d'intégration : entretiens avec le jeune et avec les parents, observation du jeune, contacts avec l'enseignant,...;
- analyse des besoins du jeune : compétences et difficultés au niveau cognitif et de l'autonomie physique ;
- identification des contraintes et des ressources en termes de lieux, de personnes, de services, ...;
- aide dans la recherche de l'adaptation des contenus pédagogiques ;
- recherche et mise en place d'aides techniques, d'adaptations et de matériel spécifique, en fonction du handicap du jeune (TV-loupe, aides à l'écriture, outils informatiques, ...).

---

4 Brochure « Let's go » éditée par le SBFPH à l'initiative de la Ministre bruxelloise en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, 2007.

Il existe 3 services d'accompagnement pour personnes handicapées visuelles reconnus à Bruxelles.

Quelques chiffres<sup>5</sup> au sujet de l'intégration du jeune dans l'enseignement ordinaire obligatoire en Communauté française.

Intégration permanente totale<sup>6</sup> :

2004-2005	121
2005-2006	137
2006-2007	136

Parmi les 136 jeunes intégrés, seuls 10 d'entre eux sont déficients visuels.

La plus grande part de l'intégration concerne les déficiences auditives (71 jeunes).

Intégration partielle ou temporaire<sup>7</sup>

2004-2005	67
2005-2006	80
2006-2007	57

Nous pouvons dire pour l'année 2006-2007 que sur 31 237 élèves handicapés, moins de 200 fréquentent l'enseignement ordinaire.

Par comparaison, au niveau de l'enseignement universitaire, les étudiants handicapés de la vue seraient mieux représentés. En effet, parmi les suivis du Service d'accompagnement de l'UCL<sup>8</sup>, 67 % des jeunes suivis sont atteints d'une déficience visuelle (41% malvoyants, 21% aveugles, 5 % avec troubles associés).

---

5 Chiffres communiqués le 8 avril 2008 par J-F Delsarte, secrétaire général adjoint de la Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique.

6 Par intégration permanente totale, il faut entendre que l'élève poursuit toute sa scolarité dans l'enseignement ordinaire (...), d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé. Article 132 du décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

7 Intégration permanente partielle : l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé pendant toute l'année scolaire. Intégration temporaire partielle ou totale : l'élève suit une partie ou la totalité des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une ou des périodes déterminées d'une année scolaire. Article 146 du présent décret.

8 Chiffres communiqués le 8 avril 2008 par Murielle Sack, accompagnatrice au Service d'accompagnement de l'U.C.L.

### I.-1.5.- L'aspect post-scolaire dans l'enseignement ordinaire : le projet JEEP

Ce projet « Jeunes, école, emploi... Tout un programme » a été initié par la mission locale de Forest et a pour but de donner aux jeunes une série d'outils afin de mieux les préparer à l'après-école. Il est né en 1998 et est le fruit de trois dynamiques :

- Le programme européen "Youthstart" qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 20 ans ;
- Le décret missions de la Communauté française datant du 24 juillet 1997 qui donne la possibilité aux écoles secondaires « d'affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à *des activités destinées à favoriser la maturation par les jeunes de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent*<sup>9</sup> ;
- La volonté de la mission locale de Forest pour qui «le choix d'intervenir au sein de l'institution scolaire semblait pertinent dans le sens où cela permet d'agir en amont d'une situation potentielle d'exclusion socioprofessionnelle (dimension préventive)»<sup>10</sup>.

Dans le cadre de ce projet, d'une part des formations sont dispensées dans les établissements scolaires et, d'autre part, des synergies entre différents acteurs du champ scolaire sont mises sur pied (directions, enseignants, agents PMS, accompagnateurs CEFA<sup>11</sup>, travailleurs du monde de l'insertion professionnelle...).

Le constat commun ayant suscité la volonté de créer ce programme est qu'au sortir de l'enseignement secondaire supérieur, les jeunes manquent d'informations concernant les études supérieures et la vie professionnelle.

Un partenariat a donc été créé entre la Communauté française, Actiris et des missions locales bruxelloises.

Malgré un intérêt croissant pour ce projet et son essor entre 2001 et 2004, le financement de ce programme s'est interrompu à la fin de la législature. Lors de la mise sur pied du nouvel exécutif communautaire, la relance du financement a été sollicitée. Un accord a été obtenu et le projet a pu redémarrer le 15 mai 2005 avec échéance au 31 juillet 2006. Le

---

9 Décret datant du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 32, section 2.

10 Jeunes, Ecole, Emploi, Tout un programme, Mission Locale de Forest ASBL, synthèse 2007.

11 CEFA : Centre de Formation en Alternance

projet a ensuite été poursuivi mais dans des conditions précaires puisque des incertitudes demeuraient. Actuellement, le programme est financé et des concertations entre la Communauté française et la Région bruxelloise sont en cours en vue de garantir la viabilité de ces actions.

## **I.-2. Questionnements de départ et hypothèses de travail**

Pour rappel, notre questionnement porte essentiellement sur les besoins et les difficultés des jeunes handicapés de la vue quant à l'accessibilité de l'information concernant les possibilités d'encadrement et de suivi au cours de leur parcours scolaire ainsi qu'au moment charnière de la sortie de l'école (période post-scolaire) en Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise.

Plus précisément, nous cherchons à savoir : quels sont les besoins des jeunes handicapés visuels au cours de leur parcours scolaire et après l'école? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles sont les innovations qui peuvent être mises en place pour améliorer cette situation ?

Nos hypothèses de travail sont au nombre de deux, la première renvoie aux causes internes de ces difficultés d'accessibilité, la deuxième aux causes externes.

La **première hypothèse** est la suivante:

*Les difficultés rencontrées par les jeunes handicapés visuels pour acquérir des informations quant aux possibilités d'encadrement et de suivi sont de deux ordres, à savoir des difficultés psychologiques et des difficultés familiales et sociales.*

La **deuxième hypothèse** est la suivante:

*Bien que les services compétents de la Région bruxelloise existent bel et bien, des trous dans le dispositif d'accompagnement et de suivi des jeunes handicapés visuels sont constatés aussi bien dans les écoles que dans les associations spécialisées. Plus précisément, les difficultés relèvent du manque de collaboration entre associations et entre celles-ci et les écoles (enseignement ordinaire et*

*spécialisé) ainsi que du manque de coordination au sein même des structures précitées.*

## **II.- METHODOLOGIE**

### **II.-1. Choix et justification de la méthodologie**

Notre méthodologie repose sur une approche essentiellement qualitative en ce sens qu'elle laisse de côté l'aspect quantitatif pour tenter de gagner en profondeur dans l'analyse de l'objet d'étude. En d'autres termes, cette approche est « *intensive (analyse d'un petit nombre d'informations complexes et détaillées) et aurait comme informations de base la présence ou l'absence d'une caractéristique ou la manière dont les éléments du « discours » sont articulés les uns aux autres* »<sup>12</sup>. Elle n'est pas extensive (analyse d'un grand nombre d'informations sommaires) comme la méthode quantitative qui aurait « *comme information de base la fréquence d'apparition de certaines caractéristiques de contenu ou les corrélations entre elles* »<sup>13</sup>.

En effet, cette approche repose uniquement sur une rencontre (téléphonique ou réelle) et une discussion individuelle avec le jeune qui raconte son expérience de vie.

### **II.-2. Critères de sélection des échantillons**

Pour vérifier au mieux les hypothèses pré-citées, nous avons fait le choix de viser deux types de population, à savoir les jeunes handicapés visuels ainsi que les professionnels du secteur. Toutes deux donneront des éléments pour répondre au mieux aux deux hypothèses.

Ainsi, la rencontre de ces deux populations permettra de cerner la problématique d'accessibilité d'information des jeunes sous un angle de vue le plus large et le plus complet possible.

---

12 Quivy & al., 2006, p.202

13 Quivy & al., 2006, p.202

La **population des jeunes handicapés visuels** a été choisie selon les critères de sélection suivants:

- personnes nées entre 1982 et 1988, soit la tranche d'âge 19-25 ans;
- francophones
- domiciliées en Région bruxelloise

Nous avons fait le choix de ne pas rencontrer les jeunes ayant terminé en juin 2007 ou encore aux études secondaires quel que soit leur âge, car nous avons considéré qu'ils n'ont pas le recul nécessaire pour répondre à la partie consacrée à l'après-école.

Notre échantillon ne compte que les jeunes inscrits à la Ligue Braille, ce qui ne garantit pas l'exhaustivité.

Nous avons également souhaité rencontrer des professionnels du secteur car ils ont un regard plus global par rapport à l'objet de notre étude. Contrairement au jeune qui ne peut évoquer que son histoire personnelle, le professionnel a, de par sa pratique, connaissance de plusieurs récits de vie ce qui lui permet de pointer les éléments positifs liés à l'accompagnement, la formation, l'intégration, la préparation à l'après-école des jeunes ainsi que les carences, difficultés et recommandations.

La **population des professionnels du secteur** a été choisie selon les critères de sélection suivants:

- professionnels travaillant dans des structures bruxelloises
- professionnels intervenant auprès des jeunes handicapés visuels dans leur parcours scolaire et après l'école.

### **II.-3. Méthode de recrutement des deux échantillons**

Le premier échantillon, à savoir celui des jeunes handicapés visuels, a été sélectionné à partir du fichier-membres de la Ligue Braille asbl. Dans un premier temps, chaque jeune a été contacté par téléphone. Il lui était expliqué le but de la recherche ainsi que les critères de notre échantillonnage. Nous demandions ensuite s'il acceptait de répondre à notre questionnaire. Pour ceux qui ont manifesté leur accord, nous avons proposé un rendez-vous en nos locaux. Certains nous ont exprimé le fait qu'ils préféreraient être

interrogés par téléphone ou par courrier. Etant donné le type d'entretien, nous optons alors pour des conversations téléphoniques, sur rendez-vous.

Le deuxième échantillon composé de professionnels a été recruté par téléphone sur base de leur appartenance au secteur de la déficience visuelle. Nous avons voulu cibler des personnes intervenant soit à des étapes soit dans des cadres différents dans la vie des jeunes. Durant ce coup de téléphone, nous avons présenté l'objet de notre recherche et la tranche d'âge des jeunes ciblés. Nous expliquions en quoi, selon nous, leur profil pourrait apporter des éléments de réponse supplémentaires à notre étude. Certains professionnels contactés n'ont pas donné suite à notre demande.

#### **II.-4. Présentation des deux échantillons retenus**

Voici ci-dessous, sous forme de tableau récapitulatif, une présentation plus précise des 11 jeunes rencontrés et des 4 professionnels rencontrés.

Remarque : il s'agit de prénoms d'emprunt.

<b>Jeunes handicapés visuels</b>							
		<b>Sexe</b>	<b>Date de naissance (âge)</b>	<b>Date de fin de scolarité</b>	<b>Type d'enseignement</b>	<b>Option</b>	<b>Type de déficience</b>
<b>1.</b>	Caroline	F	04/02/1988 (19 ans)	>2ans	Ordinaire	Sc.sociales	OMS cat. 1
<b>2.</b>	Mateo	H	04/06/1988 (19 ans)	1 an	Ordinaire	Général	OMS cat. 2
<b>3.</b>	Anne-Claire	F	04/03/1985 (22 ans)	3 ans	Ordinaire	Général puis accueil et tourisme	OMS cat.3
<b>4.</b>	Moustafa	H	13/04/1985 (22 ans)	2 ans	Spécialisé	Travaux de bureau	OMS cat.5
<b>5.</b>	Elise	F	10/07/1985 (22ans)		Spécialisé (plusieurs écoles)	Type 6 et type 4	OMS cat.2
<b>6.</b>	Patrick	H	26/01/1983 (24 ans)	5 ans	Ordinaire puis spécial	Général	OMS cat.3
<b>7.</b>	Fabienne	F	10/02/1983 (24 ans)	>3ans	Ordinaire et spécialisé	Travaux de bureau, puis téléphonie	OMS cat. 5
<b>8.</b>	Christophe	H	28/11/1983 (24 ans)	>3ans	Spécialisé, puis ordinaire (étranger)	/	OMS cat.3
<b>9.</b>	Carla	F	30/06/1982 (25 ans)	>3ans	Ordinaire	Sc.sociales	OMS cat. 3

10.	Hamid	H	09/09/1982 (25 ans)	10 ans	Ordinaire (étranger)	/	OMS cat. 5
11.	Mounia	F	15/11/1982 (25 ans)	3 ans	Spécialisé	Forme 2	OMS cat. 3

### Les professionnels

	Institution	Fonction	Expérience dans l'institution
Prof 1	IRSA	Psychologue PMS	20 ans
Prof2	IRSA/Centre de Services	Educatrice	20 ans
Prof3	ONA	Chargée de l'accompagnement scolaire de jeunes en intégration	Plus de 5 ans
Prof4	Ligue Braille	Chargée de l'accompagnement de jeunes en recherche d'emploi/formation post-scolaire	Plus de 5 ans

## II.-5. Méthode de récolte de données

Pour les *jeunes*, notre méthode de récolte de données repose essentiellement sur des entretiens semi-directifs ou semi-dirigés effectués sous deux formes différentes, à savoir par téléphone ou lors d'un entretien en vis-à-vis.

Par entretien semi-directif, nous entendons que cet entretien « n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises »<sup>14</sup>. En effet, le choix ne s'est pas porté sur un « questionnaire oral », prédéfini et structuré, mais plutôt sur une discussion laissant la place au sujet pour exprimer son vécu, ses sentiments et ses représentations. Pour ce faire, nous avons établi une série de questions-guides (voir ci-dessous) relativement ouvertes. Celles-ci ont été posées sans ordre particulier ni formulation prévue.

L'entretien des jeunes a été subdivisé en deux parties, l'une concernant le parcours scolaire proprement dit, l'autre l'après école. En effet, nous voulions passer en revue l'itinéraire du jeune afin d'observer lors du cursus scolaire les aspects positifs liés à la scolarité, les dispositifs mis en place pour favoriser l'intégration, la connaissance de ces

<sup>14</sup> Quivy & al., 2006, p.174

aides, les bénéfiques qu'offrent l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire et les lacunes éventuelles qu'il resterait à combler. De même, nous voulions avoir le sentiment du jeune concernant la préparation à l'après école : qualité de la formation, informations lui permettant de mener à bien ses projets post-scolaires, manière dont il vit psychologiquement et socialement la fin de la scolarité.

Voici le guide d'entretien utilisé avec les jeunes :

### Partie 1 : Evocation du parcours scolaire

1. Aveugle/malvoyant, âge où est survenu le handicap/poly-handicap
2. Support utilisé pour la lecture/écriture (braille, agrandi, audio ou support informatique)
3. Parcours scolaire enseignement spécialisé/ordinaire primaire/secondaire
4. Filière, option suivie, forme.
5. Si changement de parcours, pourquoi.
6. Ont-ils été suivi par une association/institut pendant leur scolarité : oui/non pour quelles raisons ? Auraient-ils souhaité être suivi ?
7. Commentaire par rapport au suivi éventuel.
8. Si stage, évoquer cette expérience : contenu, adaptation, intégration, confrontation rêve/réalité.
9. difficultés rencontrées pendant le cursus scolaire en terme de matières, contacts profs/étudiants, adaptation des cours si enseignement ordinaire, aide technique utilisée, déplacements, intégration par rapport au handicap visuel (sorties organisées, récréation, cours d'éducation physique,...)
10. Avis global, critiques, commentaires, formulation de recommandations, carences éventuelles observées... par rapport au type d'enseignement choisi. Parler aussi des expériences positives

### Partie 2 : l'après école.

11. Projets du jeune en sortant de l'école
12. Parcours au sortir de l'école : occupations anciennes et actuelles (formations, emploi, bénévolat, loisirs, autre).

13. Où en est-il par rapport à ses projets, a-t-il dû faire des ajustements ? Si oui, en raison de quoi ? Ses projets initiaux s'avéraient-ils réalistes selon lui ? Autres explications justifiant un changement de trajectoire ?
14. Que pense-t-il de son parcours depuis la sortie de l'école ? S'il en avait le pouvoir, qu'aurait-il aimé changer ?
15. Rôle/place du réseau social et/ou familial
16. Rôle de l'école dans l'après-école : infos données, si oui, lesquelles ? Lacunes éventuelles.
17. Informations/législation : connaissance des avantages sociaux, droits/obligations, aides aux personnes handicapées et tous publics, les informations dont il a besoin lui sont-elles facilement accessibles...
18. difficultés rencontrées, manques constatés,
19. Connaissance des associations spécialisées depuis l'après-école : comment les a-t-il connu, les sollicite-t-il, oui/non pourquoi
20. formulation d'attentes/besoins : par rapport aux associations spécialisées, aux pouvoirs publics, autres services,...

En tout, il y a eu 4 entretiens téléphoniques (Anne-Claire, Moustafa, Mounia et Clara) et 7 entretiens directs.

Pour les **professionnels**, la récolte de données repose également sur un entretien semi-directif.

Il y a eu 1 entretien téléphonique et 3 entretiens directs en vis-à-vis.

Voici le guide d'entretien commun à tous les professionnels rencontrés.

1. Nombre de personnes suivies annuellement
2. Comment les jeunes ont-ils eu connaissance de l'association ?
3. Itinéraires des jeunes : niveaux d'études, projets, profil, forme, préparation à l'après-école et si accompagnement post-scolaire, comment ?
4. Difficultés observées que rencontrent le jeune en fin de scolarité ou lors du suivi post-scolaire : comparaison jeunes issus du spécialisé et de l'ordinaire

(avantages/inconvénients) dans les domaines suivants : acquis scolaires, adaptation/autonomie, intégration sociale, acceptation du handicap, préparation à l'après-école, connaissance des associations d'aide.

5. Proposition de recommandations formulées par le professionnel pour améliorer leur travail d'accompagnement et mieux répondre aux attentes des jeunes.

6. Peuvent-ils exposer des difficultés ou carences évoqués par les jeunes eux-mêmes ?

En lien avec la fonction de l'interviewé, les questions ont été à chaque fois quelque peu remaniées car, pour avoir une approche des trois aspects qui nous intéressent à savoir l'enseignement spécialisé, ordinaire et le post-scolaire, chaque personne parlait plus spécifiquement de ce qui entrait dans son champ de compétence en faisant des liens avec les autres axes.

## **II.-6. Difficultés rencontrées et biais éventuels**

Plusieurs difficultés et biais sont à relever dans l'élaboration de cette recherche.

### **Difficultés rencontrées pour constituer l'échantillon :**

Au départ, au regard de notre fichier-membre, nous comptons rencontrer 43 personnes. Or, sur ces 43 personnes, 22 n'ont pu être considérées pour des raisons de critères de sélection ou pour des raisons plus pratiques. En effet :

- 2 personnes sont toujours à l'école secondaire
- 6 personnes ont terminé leurs études secondaires en juin 2007
- 7 personnes ne sont pas joignables (coordonnées erronées). Or, ces 7 personnes ont pris récemment contact avec notre association (se sont inscrits il y a moins de 5 ans). Il est assez étonnant que des contacts plus réguliers ou un suivi ne se soit pas mis en place. Quelle était leur demande initiale ? Où sont-ils ? Que sont-ils devenus ? N'ont-ils plus besoin d'aide à ce moment charnière ? En tout état de cause, ils ne sont plus en mesure de bénéficier des informations que nous diffusons régulièrement.
- 2 personnes n'étaient pas intéressées par notre étude

- 1 personne est incarcérée. Nous avons voulu interroger un parent mais le père a, en cours d'entretien, mis fin à notre conversation téléphonique.
- 1 personne en cure de désintoxication. Là aussi, nous avons voulu interroger un membre de sa famille mais nous ne sommes pas parvenus à les joindre.
- 3 personnes ont déménagé hors de Bruxelles

Pour les 10 autres personnes qui n'ont pu être interrogées, deux personnes ne se sont pas présentées au rendez-vous fixé, Une maman d'un jeune polyhandicapé a annulé notre entretien pour raison de santé. D'autres personnes n'étaient pas disponibles et d'autres n'ont pas donné suite à des messages laissés sur leur répondeur. Nous nous étions fixé pour principe de relancer les personnes maximum trois fois pour ne pas tomber dans le harcèlement.

Au niveau de la méthode de recrutement, d'autres difficultés ont été rencontrées pour recruter le plus grand nombre de jeunes, en plus de ceux faisant partie de notre fichier-membres.

La deuxième piste retenue consistait à envoyer un courrier aux 105 écoles secondaires de la Région bruxelloise afin de présenter notre étude et solliciter une collaboration pour accroître notre échantillon. Nous avons également envoyé un mail aux directeurs des deux écoles spécialisées type 6 de Bruxelles. Une dizaine d'écoles nous ont répondu directement qu'ils n'avaient pas d'anciens élèves répondant à nos critères.

Quelques semaines plus tard, comme annoncé dans le courrier, nous avons contacté par téléphone l'ensemble des écoles n'ayant pas donné suite à notre lettre. Nous nous sommes rapidement rendu compte que notre courrier introductif n'a pas préparé l'entretien téléphonique. Nous savions que les questions liées à la communication d'adresses serait un obstacle. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'envoi d'un courrier avant notre coup de fil. Nous pensions que les écoles auraient ainsi le temps de se positionner ou de contacter les personnes susceptibles de nous intéresser. Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer la non-transmission des données (adresses,...) des jeunes. Ces raisons sont les suivantes : manque de temps, nouvelle secrétaire, question de savoir « à partir de quand est-on malvoyant », question d'ordre

déontologique : refus de nous communiquer les coordonnées des anciens élèves sans leur consentement préalable, acceptation mais pas de suite.

Seule une école contactée nous a directement communiqué le numéro de téléphone d'un jeune mais il avait quitté en juin 2007 et n'a donc pas pu faire partie de notre échantillon.

En outre, sur proposition du comité d'accompagnement, un troisième essai a été tenté via le SBFPH pour obtenir des informations concernant le nombre de personnes reconnues pour vérifier l'exhaustivité de notre échantillon de base mais malgré nos rappels téléphoniques, aucune suite n'a été donnée à notre demande.

Ces nombreuses tentatives infructueuses expliquent le faible nombre (11) de jeunes dans notre échantillon « jeunes handicapés visuels », ce qui n'est bien entendu pas significatif.

### Biais par rapport aux interviewés

Face aux jeunes :

- Nous avons parmi les jeunes une personne polyhandicapée. C'est sa maman qui a répondu au questionnaire. Nous nous sommes interrogés sur la validité d'un entretien mené avec un autre répondant que le jeune lui-même. Nous nous étions questionnés sur la compatibilité de son témoignage avec l'objet de notre étude et avec les autres personnes de notre échantillon. En effet, les multiples déficiences dont souffre le jeune ne cadraient pas forcément avec nos interrogations initiales. Toutefois, le parcours atypique qu'il a connu nous a permis d'approcher une problématique qu'il nous semblait intéressante à soulever.
- Un autre jeune est arrivé en Belgique il y a 3 ans afin d'y poursuivre des études supérieures. Là aussi, son parcours ne nous permettait pas d'obtenir des indications par rapport à la scolarité en primaire et secondaire. Son témoignage met en avant des difficultés que rencontrent les personnes non reconnues par un pouvoir subsidiant.
- Enfin, un autre jeune, également en Belgique depuis quelques années ne parlait pas français. Il était accompagné d'un ami qui a facilité nos échanges en servant de traducteur. L'entretien a été difficile car les questions n'étaient pas toujours comprises. Ces réponses étaient constamment axées sur ses difficultés en français qui

constituent un obstacle à la mise sur pied de tout projet d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle.

- Les questions n'ont pas été posées dans le même ordre et dans certains cas, en fonction de l'itinéraire du jeune, certaines questions n'ont pas été posées.

Face aux professionnels :

- Un des 4 professionnels connaissait la recherche et y a été associé en partie.
- Le chercheur connaît personnellement les 4 professionnels soit en lien avec son vécu soit via des relations professionnelles fort fréquentes.
- Le chercheur n'a pas posé à chaque reprise des questions identiques, une adaptation a été faite selon l'interlocuteur.
- Un des 4 n'a pas respecté la formule de l'entretien semi-directif et s'est investi dans un « monologue ».

#### Biais par rapport à la méthode

- Entretiens semi-directifs enregistrés entièrement avec autorisation, mais pas retranscrits dans leur totalité pour plusieurs raisons : manque de temps et n'était pas une exigence en soi. Cela a facilité également le travail d'équipe mais a pu provoquer par la suite certaines difficultés d'analyse du discours.
- La synthèse passe par le tamis (donc l'interprétation) de l'examineur.
- Les 4 entretiens avec les jeunes effectués par téléphone ne permettaient pas l'enregistrement, pour des raisons techniques. Le chercheur s'est limité à une prise de note au vol.

### **III.- RESULTATS ET ANALYSE**

#### **III.-1. Méthode d'analyse développée**

La méthode d'analyse développée est une **analyse de contenu thématique**. En effet, il s'agit d'examiner un ensemble de données dans le but d'en dégager des unités de

signification. Comme le souligne Quivy & al. (2006, p.202), cette analyse tente « principalement de mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constitutifs du discours ».

### **III.-2. Présentation de la grille d'analyse**

En fonction des deux hypothèses sous-tendant notre recherche, voici présenté ci-dessous la grille d'analyse des entretiens semi-directifs des jeunes handicapés visuels et des professionnels du secteur.

#### **PARCOURS SCOLAIRE**

<b>Items</b>	<b>Jeunes interrogés</b>	<b>Professionnels interrogés</b>
<b>Aspects internes d'ordre psychologique</b>		
Acceptation/rejet du handicap	Un jeune en parle précisant que dans de nombreuses situations il n'a pas révélé sa déficience, n'aimant pas en parler. Un jeune exprime son souhait de vouloir faire les mêmes choses que les autres élèves mais n'en avait pas les moyens et avait du mal à l'accepter.	4 personnes : Manque de réalisme lors du choix d'option, volonté de faire comme les autres donc ne sollicitent pas les aides auxquelles ils ont droit ou veulent qu'elle soit la moins visible possible, ne veulent pas de traitement de faveur.
Adaptation/inadaptation au handicap	Six jeunes semblent inadaptés d'un point de vue technique à leur handicap : ne disposent pas des bons outils, ne savent pas qu'ils existent et ne cherchent pas à le savoir, ne savent pas les manipuler. Cela peut engendrer une fatigue visuelle, une inefficacité ou une lenteur par rapport au groupe classe. Cinq jeunes connaissent les adaptations disponibles en lien avec leur déficience et les maîtrisent.	4 personnes : Jeunes du spécialisé sont mieux accompagnés : braille, locomotion, agrandi, aspects administratifs. Dans l'ordinaire, les jeunes suivent mieux lorsqu'ils sont bien appareillés. Certaines personnes de l'ordinaire acceptent de se faire aider par les associations mais ne souhaitent pas que l'aidant soit vu par les autres élèves. Une personne explique qu'il y en a qui veulent se débrouiller seuls : soit ils réussissent soit échouent.
Autonomie/dépendance	Trois jeunes en parlent. L'un d'eux s'est trouvé dans	Jeunes de l'ordinaire habitués à se débrouiller par eux-

	une situation de dépendance faute de structure dans son pays et fut dérangé par cette situation.	mêmes mais maîtrisent moins certaines techniques palliatives pouvant les aider dans leur vie quotidienne.
Intégration sociale/ isolement	Un jeune exprime sa difficulté à accepter d'être en décalage avec les autres à cause d'une lenteur ou d'une impossibilité. Un jeune parle des moqueries des autres élèves par rapport aux exercices qu'il ne pouvait réaliser, un autre de mise à l'écart, de rejet. Un jeune, de par le polyhandicap n'a jamais pu trouvé sa place dans le groupe, étant à chaque reprise, l'exception. Un jeune parle de son isolement dans le pays d'accueil, ce qui était différent dans le pays d'origine.	3 personnes : Pour les personnes fréquentant l'ordinaire, parfois difficile lors de l'adolescence (isolement en récréation). Aucun psychologue spécialisé en basse vision pour faire un travail thérapeutique. Pour ceux du spécialisé, certains n'ont de contacts qu'avec des jeunes déficients visuels, difficulté d'intégration dans des clubs de loisirs standards. Un professionnel préconise des activités de démystification.
Autres	Un jeune évoque une déprime au cours des secondaires avec un passage de l'ordinaire vers le spécialisé et le retour dans l'ordinaire puis un décrochage total.	Une personne évoque la difficulté liée à l'annonce du diagnostic médical. Une personne parle du fait que le spécialisé peut être un moment de répit pour le jeune par rapport à la surcharge de l'ordinaire.
<b>Aspects internes d'ordre familial ou socio-économique</b>		
Acceptation/ rejet du handicap par les membres de la famille	Un jeune se dit soutenu par la famille même si les parents ont du mal à accepter certaines choses comme par exemple qu'il ne passera pas son permis de conduire.	Parents parfois surprotecteurs ou projets irréalistes pour leur enfant, angoisse pour tout ce qui touche à la mobilité. Une personne relève le fait que certains sont soit proactifs, soit fatalistes.
Soutien/ problèmes dans la famille	Un jeune évoque la perte de son père durant les secondaires et le chômage de sa mère comme éléments non facilitateurs. Un autre jeune parle de problèmes familiaux ayant provoqué le placement en internat. Un autre de problèmes personnels l'ayant obligé à mettre fin à ses études. Enfin, deux jeunes estiment avoir	

	bien été entourés par leur famille.	
Manque/ accès à l'information	Deux jeunes disent ne pas savoir à quoi ils ont droit et vouloir plus d'informations. Deux jeunes disent avoir bénéficié d'un suivi durant leur scolarité dans l'ordinaire. Deux jeunes pensent savoir eux-mêmes aller chercher les informations où il faut.	
Milieu favorisé / précaire	Un jeune explique que son milieu familial étant immigré, il ne connaît pas les associations qui peuvent intervenir. Un jeune parle de précarité financière. Un autre s'estime chanceux de ne pas avoir rencontré de difficultés majeures.	
<b>Aspects externes au sein même des associations</b>		
Bonne/ mauvaise communication entre services		Deux personnes relèvent la difficulté liée aux priorités du jeune : enseignement/préparation à l'après-école
Dossier actifs ou dormants	Un jeune regrette d'être connu à la Ligue Braille depuis le plus jeune âge et ne pas savoir à quoi il a droit.	
Information disponible ou manquante	Un jeune explique avoir été informé des aides par l'ophtalmologue mais de façon tardive et incomplète. Trois jeunes regrettent de ne pas savoir ce qui existe. Deux jeunes pensent être suffisamment autonomes que pour chercher l'information via différents canaux.	Un professionnel signale qu'un entretien avec l'assistant social est prévu en fin de secondaire pour les aspects législatifs.
Autres	Un jeune regrette l'inexistence de structure dans son pays de naissance.	
<b>Aspects externes entre associations</b>		
Concurrence/ collaboration		
Bonne/ mauvaise	Un jeune reproche le manque de collaboration entre les institutions de	Une des personnes signale qu'il y a un manque

communication	différents types qui pourraient s'enrichir l'une l'autre.	d'informations par rapport aux services offerts par chacun. Une autre relève que les bénéficiaires sont envoyés vers elle par les autres associations, sans faire de publicité.
Démarche globale/ partielle	Un jeune regrette que dans son parcours il ait dû faire appel à plusieurs associations qui ont des compétences partielles ce qui empêche une prise en compte globale de la situation.	
<b>Aspects externes entre le jeune et l'école ordinaire</b>		
Connaissance/ méconnaissance du handicap visuel	Plusieurs jeunes abordent cet aspect: les professeurs ne savent pas comment réagir avec une personne handicapée visuelle, ne comprennent pas les besoins, n'anticipent pas, communiquent difficilement. Un jeune ayant été scolarisé dans un pays où il n'y a pas d'institutions spécialisées n'a pas pu vivre une intégration réussie. Trois jeunes expliquent que grâce à l'intervention d'un service spécialisé, les profs étaient rassurés. Mais trois autres expliquent que malgré cette intervention, les profs n'avaient pas les bons réflexes.	
Prise en compte ou non du handicap visuel	Les jeunes regrettent de devoir systématiquement insister pour avoir un support adapté et les délais pour l'avoir. Plusieurs cours ont posé problème chez les jeunes : de façon récurrente la gym mais aussi les mathématiques et les sciences. Certains regrettent que les professeurs n'accordent pas le temps nécessaire à l'élève handicapé de la vue.	
Information connue ou non quant à l'orientation	Un jeune n'ayant pas parlé de son handicap ouvertement a été mal orienté pour ses stages et a connu des difficultés importantes. Un jeune	Un professionnel constate que le jeune qui fréquente l'ordinaire va plus facilement se prendre en main à ce sujet.

possible	regrette que l'institution qui le suivait lui impose un choix de filière.	
Autres	Un jeune regrette le manque d'autonomie laissé au jeune dans l'enseignement secondaire.	
<b>Aspects externes entre associations et l'école ordinaire</b>		
Connaissance/ méconnaissance du handicap visuel		Une personne explique que le handicap est mieux pris en compte lorsqu'un travail de sensibilisation a été possible. Une personne explique que la collaboration peut être positive dès qu'il s'agit d'un projet d'école soutenu par l'équipe.
Information ou non quant à l'orientation possible		Une personne ne dispose pas de suffisamment d'informations, batterie de testing incomplète pour mieux orienter les jeunes. Oriente le plus souvent vers RAE ou enseignement supérieur.
<b>Aspects externes entre le jeune et l'école spécialisée</b>		
Niveau de l'enseignement	Un jeune estime que l'enseignement n'est pas suffisamment poussé en comparaison avec l'ordinaire. Un autre s'y est senti moins bien même si les cours étaient mieux adaptés. Un élève reproche le manque d'investissement des profs face aux élèves, laissant l'impression de ne rien apprendre. Une personne fait remarquer que comme elle était malvoyante dans une classe avec d'autres handicaps, on ne lui donnait pas de lecture et on ne lui permettait pas de venir avec un ordinateur pour ne pas perturber les autres jeunes.	Deux personnes font remarquer que l'hétérogénéité des classes augmente avec des handicaps associés ou maladies dégénératives. Ce qui pousse les jeunes à handicaps simples à fréquenter l'ordinaire.
Information connue ou non quant à l'orientation	Un jeune a été freiné dans ses choix avec le prétexte qu'il n'y avait pas de débouchés pour lui dans la filière choisie. Un autre n'a pas eu le choix de son option. D'autres déplorent que l'école ne prépare pas à l'après.	Une école imposait un bilan d'orientation en fin de secondaires à l'extérieur. Actuellement, la mission est confiée au PMS, à la demande, avec le risque de tomber dans l'affectif. Un autre pense que l'école ne pense pas souvent à

		<p>l'enseignement supérieur mais plus vite à l'emploi.</p> <p>Un autre parle du coconing des jeunes et du manque d'ambition de l'entourage à leur égard.</p> <p>Enfin, d'autres jeunes sont en rupture avec l'école à la sortie ou ont des difficultés à se projeter dans l'avenir.</p>
Prise en compte ou non du handicap visuel	Un jeune présentant plusieurs déficiences n'ayant pas suivi le type 6 regrette la non prise en compte de son handicap visuel malgré la fréquentation de l'enseignement spécialisé.	Regret que certains professeurs soient protectionnistes.
Autres	La possibilité de faire des stages a été abordée par plusieurs jeunes. L'expérience vécue est souvent négative, soit par un mauvais choix, lié à un mauvais accueil ou la difficulté de trouver un endroit. Par contre, lorsque le stage se déroule dans un milieu déjà sensibilisé, le sentiment est positif, permet d'aller à son rythme mais les jeunes disent ne pas le considérer comme un vrai stage.	De façon unanime, pas assez d'ouverture vers l'extérieur, pas assez de rencontres avec d'autres jeunes ou adultes, manque de préparation aux réalités non scolaires, augmenté par l'arrivée de professeurs inexpérimentés ou trop dans la routine. Constat que les parents prennent en charge trop de choses à la place du jeune. Un professionnel parle de la difficulté de trouver des stages.
<b>Aspects externes entre associations et l'école spécialisée</b>		
Niveau de l'enseignement		Trois personnes mettent en avant le niveau plus faible que dans l'ordinaire du point de vue pédagogique ou de l'autonomie.
Information connue ou non quant à l'orientation		Pour l'un d'entre eux, nécessité d'organiser des séances d'informations car les professeurs ont besoin d'en savoir plus.
Autres		Une personne souligne la capacité d'adaptation des services qui comprennent les impératifs horaires des jeunes et proposent des rendez-vous

en fonction.

## APRES ECOLE

Items	Jeunes interrogés	Professionnels interrogés
<b>Aspects internes d'ordre psychologique</b>		
Acceptation/ rejet du handicap		Une personne relève la difficulté lorsque le handicap est acquis tardivement. Une autre constate qu'être en contact avec un groupe de pairs permet de relativiser son propre handicap.
Adaptation/ inadaptation au handicap	Une personne a entamé les cours de locomotion mais a stoppé car cela impliquait un investissement en temps et actuellement dit ne plus se déplacer seule et être limitée dans son autonomie.	Les personnes vivent mieux le passage vers la sortie de l'école lorsque le projet a pu être préparé.
Autonomie/ dépendance	<p>Un jeune se trouve dépendant dans son pays d'accueil qu'est la Belgique faute de connaissance de la langue, des lieux, du braille, des techniques de déplacement.</p> <p>Deux jeunes, l'un ayant connu une aggravation depuis la sortie de l'école et l'autre ne connaissant pas la technique se trouvent dans une situation de dépendance pour les déplacements.</p> <p>Un jeune polyhandicapé soulève les problèmes de mobilité.</p> <p>Un jeune a financé lui-même son matériel pour être plus autonome face aux accompagnateurs pédagogiques.</p> <p>Un jeune estime avoir été bien préparé grâce au passage en internat pour tout ce qui concerne la mobilité et la vie quotidienne.</p>	Les personnes s'en sortent bien lorsqu'ils ont pu préparer leur projet. Certains jeunes sont après l'école entièrement pris en charge par le noyau familial, certains parviennent à s'en sortir après une période de rébellion/affirmation.
Intégration sociale/ isolement	<p>Depuis la sortie de l'école, certains disent ne pas avoir d'ami, se limiter au réseau familial, être livré à eux-mêmes, rester à la maison.</p> <p>Un autre fait appel à la communauté pour éviter l'isolement.</p>	Certains veulent sortir du monde des aveugles et tentent l'enseignement supérieur.

	Un jeune n'a pas de famille en Belgique.	
Autres	Plusieurs jeunes vivent un sentiment d'échec, face au stage qui confronte au handicap visuel, ou dans le parcours scolaire qui a été chaotique. Un autre n'ose pas « entreprendre » par peur de vivre un échec.	Une personne relève les difficultés pour les personnes ayant fait leur scolarité en Afrique. Une autre que le jeune n'accepte l'aide qu'après avoir connu des échecs.
<b>Aspects internes d'ordre familial ou socio-économique</b>		
Acceptation/ rejet du handicap par les membres de la famille		Certains parents éprouvent des difficultés à accepter que leur enfant prenne son envol, n'ont pas confiance en leurs aptitudes, ne soutiennent pas toujours les formations car peut signifier de prise d'autonomie, emploi, etc.
Soutien/ problèmes dans la famille	Un jeune vivant loin de son pays d'origine est livré à lui-même et ne peut compter sur un soutien familial.	
Manque/accès à l'information	Un jeune dit apprendre par le bouche à oreille. Un jeune dit avoir découvert ses droits grâce à l'université. Les parents du jeune polyhandicapé font remarquer qu'ils doivent faire preuve de beaucoup d'initiatives pour mettre les choses en place et les coordonner. Un jeune a découvert la Ligue Braille par hasard, il croyait que c'était une école.	Jeunes issus de l'ordinaire sont plus entreprenants. Mais les jeunes du spécialisé connaissent mieux les associations et les aides auxquelles ils peuvent prétendre.
Milieu favorisé / précaire	Un jeune ne parle pas le français et connaît donc d'importantes difficultés.	
Autres	Les parents du jeune polyhandicapé signalent qu'il faut consacrer beaucoup d'énergie sans répit.	
<b>Aspects externes au sein même des associations</b>		
Bonne/mauvaise communication entre services		
Dossier actifs ou dormants	Deux jeunes regrettent que le suivi des associations ne soit pas plus régulier.	

Information disponible ou manquante	Un jeune dit bien connaître les institutions et faire appel en cas de besoin.	
Autres	Un jeune parle des délais trop longs pour un suivi et du manque de personne de référence pour le bénéficiaire au sein de l'association.	
<b>Aspects externes entre associations</b>		
Concurrence/ collaboration		
Bonne/ mauvaise communication, échange	Un jeune parle d'information partielle : ne connaît qu'une partie de ce qui existe. Un jeune parle de la difficulté de communication entre les institutions francophones et néerlandophones sur Bruxelles.	
Démarche globale/partielle		
<b>Aspects externes entre associations et l'enseignement non obligatoire</b>		
Connaissance/ Méconnaissance du handicap visuel	Un jeune regrette que l'université ne soit pas sensibilisée aux problèmes visuels.	
Prise en compte ou non du handicap visuel		
Information connue ou non quant à l'orientation possible	Un jeune s'est lancé dans des études universitaires puis d'assistant social mais a stoppé en raison de ses problèmes de vue.	Deux professionnels remarquent des orientations tardives, le temps de murir.

### **III.-3. Présentation des données récoltées et analyse**

Les entretiens réalisés en parallèle avec les jeunes et les professionnels permettent de nuancer les discours ou de renforcer les avis, selon les items. C'est ce que nous proposons d'analyser ici. Les entretiens nous ont également fait découvrir d'autres aspects non mentionnés dans nos constats de départ.

D'après les témoignages recueillis, la fréquentation de l'enseignement spécialisé ou ordinaire va influencer de nombreux aspects du parcours qui seront perçus tantôt comme un avantage tantôt comme un inconvénient.

### *Le jeune et son handicap.*

On peut faire une corrélation entre l'acceptation / rejet du handicap visuel et le type de parcours. En ne parlant pas de son propre handicap, le jeune se place dans une relation tronquée, manquant de confiance. Les attentes et besoins respectifs ne coïncident pas. Ce qui provoque une incompréhension, un décalage ou un manque de réalisme dans les projets. On peut imaginer que selon le degré de handicap, il peut être facile ou non de camoufler sa déficience.

Nous constatons que certains jeunes maîtrisent le matériel à leur disposition. D'après les professionnels, la fréquentation de l'enseignement spécialisé pourrait constituer sur ce point un avantage. Les autres jeunes bricolent, font ce qu'ils peuvent, ne connaissent pas l'existence de certains outils, ignorent la possibilité du financement. Ce manque de maîtrise peut les mettre en échec, en décalage de nouveau, provoquer une perte de confiance et donner l'image d'une personne dépendante des autres (professeurs ou élèves).

Au niveau de l'autonomie, les élèves fréquentant l'enseignement spécialisé peuvent avoir un avantage en terme de maîtrise des techniques (locomotion, braille, informatique) mais ne développent pas les initiatives qui leur permettraient de les utiliser en dehors du cadre scolaire contrairement aux jeunes de l'ordinaire.

### *Le jeune et les autres.*

Dans l'enseignement ordinaire, il n'est pas toujours facile de faire sa place dans la classe quand on est différent, surtout à la période de l'adolescence où les jeunes se cherchent, sont sensibles à l'apparence, à l'image qu'ils donnent aux autres. Un élément revient à de nombreuses reprises : la difficulté à suivre certains cours. Les jeunes expriment en effet leur malaise aux cours de gym, mathématiques et sciences dans une moindre mesure.

Que serait-il possible de mettre en place pour éviter que le jeune se trouve montré du doigt ou en difficulté ?

Dans l'enseignement spécialisé, l'isolement se ressent différemment. Le jeune se sent bien dans son groupe classe mais ne trouve pas facilement sa place dans la société ordinaire, n'a pas beaucoup de contacts avec les personnes non handicapées. Un bémol est mis par les professionnels car ils constatent que les classes sont de moins en moins homogènes dans l'enseignement spécialisé et que tant la gestion du groupe que la qualité de la formation ne sont pas toujours facile à gérer pour le jeune ou ses professeurs.

#### *Le jeune et ses parents.*

Quelle est la place des parents ? Les professionnels parlent de parents surprotecteurs. Les jeunes n'abordent pas ce sujet. En sont-ils conscients ? S'y complaisent-ils ? Est-ce le cas pour eux ? Difficile à dire.

#### *Le jeune et l'accès au réseau social.*

Différents cas de figure peuvent se présenter. Certains jeunes se plaignent et regrettent que les associations ne diffusent pas une information plus régulière, d'autres estiment pouvoir faire une recherche par eux-mêmes, certains disent fonctionner par le bouche à oreille. Les professionnels semblent affirmer par ailleurs que les jeunes ayant fréquenté l'ordinaire sont moins au courant que les autres, ne baignant pas dans le milieu.

D'un autre côté, les jeunes ne reconnaissent pas toujours les bienfaits d'un service d'accompagnement. D'un point de vue pratique, il n'y a pas de critique mais d'un point de vue relationnel, le service ne jouerait pas toujours un rôle de médiateur attendu par le jeune. Mais le jeune exprime-t-il ce besoin clairement ? Accepte-t-il la sensibilisation prévue ? Fait-il une place au service au sein de sa classe ?

Les personnes interrogées émettent également quelques commentaires relatifs aux problèmes de communication entre services. Les jeunes n'en parlent pas et n'ont sans doute pas une vision macro, leur permettant de se positionner sur cet aspect. Le paysage institutionnel bruxellois est complexe et il pourrait être utile de rendre une information complète et facilement accessible.

### *Le jeune et l'école.*

Le niveau de l'enseignement présente-t-il des différences entre le spécialisé et l'ordinaire. C'est ressenti autant par les jeunes que par les professionnels. En sortant du spécialisé, le jeune présentera différentes lacunes déjà abordées ci-dessus : manque d'autonomie, confrontation à un groupe non handicapé, niveau de formation plus faible, etc. Les professionnels suggèrent et expérimentent des activités en commun, appréciées dans tous les cas par les professeurs et les élèves.

Nous constatons que certains jeunes ont connu un parcours mixte alternant l'enseignement spécialisé et ordinaire, comme s'ils ne trouvaient pas vraiment leur place quelque part. Ces changements en cours de route ne doivent pas être faciles à gérer à différents niveaux : adaptation, intégration dans un groupe, déplacements, etc. D'autant plus si le jeune n'est pas accompagné par un service spécialisé qui peut être un relais.

D'autre part, un jeune présentant plusieurs déficiences fait les frais de ce cloisonnement, cette répartition en type, ce manque d'échanges. Mais comment déterminer parmi plusieurs handicaps celui qui pose le plus de souci ? Car les types imposent le plus souvent de faire un choix impossible, au détriment du bien-être du jeune, non pris en charge dans sa globalité puisqu'il n'existe pas de structure transversale, permettant de faire les liens indispensables. Le cas du polyhandicap n'est pas bien représenté dans notre échantillon mais n'est pas isolé. Les remarques des parents rejoignent celles de professionnels. Il y a actuellement une autre réalité dans le secteur. Comme nous l'avons mentionné dans la partie théorique traitant du handicap visuel, nous constatons une diminution du nombre de jeunes handicapés de la vue. Ce qui a une répercussion sur le taux de fréquentation dans l'enseignement spécialisé. Par ailleurs, l'apport des technologies favorise également l'intégration dans l'enseignement ordinaire. La population de l'enseignement spécialisée est donc moins nombreuse, présente des handicaps multiples ou associés à des maladies dégénératives. C'est pourquoi d'autres moyens doivent être mis en place pour faire face aux nouvelles formes de handicap avec une approche adéquate permettant un épanouissement.

### *Les jeunes et l'après-école.*

La question de l'orientation semble centrale. Les jeunes ne sont pas toujours acteurs de leur choix et se laissent guider. L'influence des parents peut être forte : ils sont craintifs, retardent l'envol de leur enfant, le protègent. Les PMS eux-mêmes se sentent démunis, n'ont pas les outils adaptés pour effectuer des testings corrects, contrairement au Centres d'orientation spécialisée.

Nous constatons que seuls trois jeunes sont occupés depuis la fin de leurs études secondaires par des études supérieures. Les autres disent s'occuper, n'ont pas de véritable projet, sont en attente, doivent d'abord régler des questions pratiques avant de pouvoir développer d'autres envies. A l'issue de l'entretien, les jeunes expriment un certain nombre d'aspirations pour les années à venir : quatre parlent de mobilité, trois d'emploi, une de maternité, un de loisirs, deux d'autonomie.

Bien que cela ne fasse pas expressément pas partie des questions, plusieurs jeunes et professionnels expriment des remarques quant au cadre législatif : absence de structure adaptée ou de transition après-l'école. Certains reprochent les règles de subsidiarité des aides, le cloisonnement des institutions et une approche partielle du jeune polyhandicapé, le manque de répit pour les parents, le manque de place dans les centres de jours, dans les entreprises de travail adapté, manque de relais entre les différents types. D'autres souhaiteraient recevoir des informations du S.B.F.P.H.

### **III.-4. Interprétations en lien avec les hypothèses de départ**

Pour rappel, la première hypothèse était la suivante :

*Les difficultés rencontrées par les jeunes handicapés visuels pour acquérir des informations quant aux possibilités d'encadrement et de suivi sont de deux ordres, à savoir des difficultés psychologiques et des difficultés familiales et sociales.*

Certains jeunes interrogés ne souhaitent pas rendre visible leur déficience et préféreraient la débrouille quitte à se mettre en difficulté. Contrairement aux jeunes qui n'en font pas mention, les professionnels relaient les difficultés que vivent les parents face au handicap de leur enfant.

Contrairement à ce que nous présumons, peu de jeunes connaissent une situation familiale précaire. Par conséquent, il est difficile d'expliquer pourquoi les parents n'ont pas cherché et/ou obtenu l'information utile au moment opportun. Plusieurs explications pourraient être fournies néanmoins : les parents filtrent l'information ou ne la réutilisent pas en temps utile, la méthodologie des services d'aide ne favorisait peut-être pas une communication systématique vers ses affiliés, les moyens de communication (internet) accessibles étaient moins développés il y a quelques années, etc.

Néanmoins, nous avons pu constater dans l'itinéraire de certains que les difficultés familiales influencent négativement le parcours de ceux-ci.

Les jeunes ont davantage parlé de leur parcours scolaire que de leur vécu dans l'après école, malgré les nombreuses questions du guide d'entretien. Ce qui rend plus difficile l'identification claire des dimensions psychologiques et socio-familiales qui vont influencer en bien ou en mal leur trajectoire.

La seconde hypothèse était la suivante :

*Bien que les services compétents de la Région bruxelloise existent bel et bien, des trous dans le dispositif d'accompagnement et de suivi des jeunes handicapés visuels sont constatés aussi bien dans les écoles que dans les associations spécialisées. Plus précisément, les difficultés relèvent du manque de collaboration entre associations et entre celles-ci et les écoles (enseignement ordinaire et spécialisé) ainsi que du manque de coordination au sein même des structures précitées.*

Notre hypothèse est confirmée par les jeunes et les professionnels : il existe bel et bien des trous dans le dispositif d'accompagnement et de suivi. Le problème de collaboration a été davantage mis en évidence, démontrant l'intérêt d'une démarche transversale et de structures de transition. Il semble que certains services travaillent ensemble dès lors qu'ils se connaissent mais que des nouveaux partenariats se créent difficilement, faute de temps, de volonté ou d'information peut-être. Eventuellement par manque de connaissance du réseau associatif bruxellois.

Il est vrai qu'on ne peut pas nier - même si cela n'a pas été dit tel quel - que la concurrence entre les associations pourrait avoir un impact sur la qualité de la collaboration et donc du suivi du jeune.

Le problème de coordination au sein des structures n'a pas pu être mis en évidence de façon flagrante en raison de la taille de l'échantillon mais il semble que certaines approches ne soient pas toujours concertées et cohérentes.

#### **IV.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Bien que notre échantillon ne soit pas important, les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions nous ont fourni bon nombre d'éléments qui nous ont permis de mettre en lumière l'analyse ci-dessus. En effet, nous disposons d'éléments détaillés pour retracer des parcours différents nous permettant de tirer des enseignements quant aux forces et faiblesses du système d'orientation, de formation, d'accompagnement et d'insertion de ces personnes.

Ce travail de recherche nous amène à formuler un certain nombre de recommandations.

La transversalité semble être pour les différents interlocuteurs un aspect à développer pour parvenir à des services de plus grande qualité.

D'une part, cette transversalité entre les différents types d'enseignement permettrait de rompre le cloisonnement existant et de favoriser l'accueil du jeune dans sa globalité. Cet aspect devrait être pris en charge par un référent qui serait capable de faire la synthèse des différents besoins spécifiques.

D'autre part, pour faciliter les contacts entre les jeunes handicapés ou non, des ponts devraient s'accroître entre l'enseignement ordinaire et le spécialisé par le biais de la promotion de l'intégration totale, temporaire ou partielle, par des sensibilisations des écoles ordinaires, la poursuite des initiatives politiques et associatives en la matière. De plus, il nous paraît essentiel qu'un travail de démythification des handicaps se fasse auprès des enseignants eux-mêmes afin que l'approche, l'accueil et l'intégration des

personnes handicapées s'en trouvent facilités. Cela pourrait trouver sa place dans la formation continuée.

A ce propos, le manque de réaction des écoles secondaires ordinaires nous amène à penser qu'il y a fort à parier que certaines écoles ont accueilli des jeunes en intégration répondant à nos critères mais dont le handicap a pu être caché par le jeune qui ne souhaite pas se manifester comme tel ou attirer l'attention.

Lors de l'analyse, on a pu voir que le fait de cacher son handicap peut être un frein dans le parcours scolaire voire après l'école dans la mesure où le jeune n'a pas pu bénéficier des adaptations techniques mises à sa disposition. Il est important que le secteur (enseignement et services d'accompagnement) aide les parents et le jeune à exprimer clairement les besoins pour que soient mis place le plus rapidement possible des mécanismes de compensation.

Concernant la préparation à la sortie de l'école, des contacts avec l'enseignement spécialisé devraient être mis en place pour informer les jeunes et leurs professeurs des possibilités qui existent. Le constat ayant donné naissance au projet Jeep peut s'appliquer également aux jeunes déficients visuels d'autant plus, qu'outre les informations standards communes à tout jeune, d'autres conseils plus spécifiques leur seraient utiles. Ainsi, par exemple, la Ligue Braille a organisé plusieurs workshops en 2007 avec cet objectif. Cette initiative qui devrait être reconduite en 2008 a révélé de nombreuses lacunes chez les jeunes et les professeurs.

La mise sur pied d'un service d'accompagnement de transition rattaché à l'enseignement spécialisé permettant un suivi extra-muros pourrait faciliter les différentes démarches du jeune, durant au maximum une année considérée comme préparatoire. Elle se justifierait à l'heure actuelle car le corps pédagogique limite les initiatives non scolaires durant les heures de cours. Cela éviterait une rupture nette avec l'école et offrirait un relais expérimenté et disponible au jeune pour mettre ses projets en place, avec les meilleures chances de réussite. Une piste complémentaire serait de faciliter le travail des services d'accompagnement existants dans le suivi des jeunes qui sont dans le spécialisé sachant qu'actuellement, ce rôle reste dévolu à l'enseignement spécialisé.

Aux moments-clés, même s'il n'y a pas de véritable demande, il serait intéressant d'aller au devant du jeune pour proposer des aides éventuelles. Cette démarche pourrait poser question d'un point de vue pratique car les coordonnées ne sont pas toujours actualisées mais aussi d'un point de vue déontologique : faut-il prendre contact alors qu'aucune demande n'a été formulée ? A la Ligue Braille, nous communiquons l'information à un moment ou à un autre aux parents lors de l'affiliation dans l'association. Il est possible que le jeune ne s'y intéresse pas à ce moment-là ou que le parent filtre l'information. Il est vrai que le jeune qui arrive à l'âge adulte devrait lui aussi pouvoir se renseigner (démarche d'autonomie) avant d'entreprendre des études, d'acheter du matériel. Il pourrait être utile de prévoir une information aux moments charnières de l'entrée en secondaire, de la sortie de l'école, ...

Nous souhaitons attirer l'attention sur les remarques de certains professionnels à propos de l'évolution des handicaps qui engendre une gestion parfois plus complexe des classes dans l'enseignement spécialisé. A ce sujet, nous n'avons pas de recommandations qui pourraient améliorer la situation car une réflexion plus profonde associant l'ensemble des acteurs serait indispensable.

Conjointement à l'une des 11 mesures de l'ex-ministre de l'enseignement Marie Arena, qui vise à « permettre aux parents et aux professionnels de disposer en permanence d'une information claire, détaillée et précise relative aux droits et devoirs de chacun, ainsi qu'aux procédures permettant de répondre aux besoins de chaque enfant à besoins spécifiques en matière d'enseignement »<sup>15</sup>, il nous semble indispensable de mettre des informations à disposition des jeunes eux-mêmes. Nous préconisons un travail sur la visibilité des différentes associations avec leur rôle, leur limites. Savoir qui fait quoi, pour qui et comment, accompagné par une information relative aux aides du S.B.F.P.H., dans un vocabulaire et une forme adaptés.

Pour toucher les personnes que ne rencontrent pas les associations, il faut travailler en amont au moment du diagnostic. Les ophtalmologues et des centres de consultations de l'O.N.E. pourraient servir de 1ère ligne s'ils ont à disposition des informations complètes et claires sur les diverses possibilités de suivi dans le secteur associatif. Pour y

---

15 Extrait du site [www.gouvernement-francophone.be](http://www.gouvernement-francophone.be)

contribuer, des sensibilisations, des campagnes d'affichage dans les salles d'attente et des brochures pourraient être prévues.

Enfin, malgré les avancées récentes en la matière, la persistance de pièges à l'emploi ne favorise certainement pas la prise en main du jeune car financièrement, il risque d'y avoir des répercussions s'il trouve une activité rémunérée. Les efforts politiques en la matière doivent être maintenus et développés.

Il est impossible de maîtriser le cheminement psycho-social du jeune. L'entourage familial ne favorise pas toujours son envol. En tant que professionnels, faut-il se résoudre à leur laisser du temps pour mûrir avec le risque qu'il soit confronté à de multiples échecs ou désillusions ? Le temps « mort » de l'après-école n'est pas spécialement du temps perdu, il peut être mis à profit mais il peut aussi entraîner la perte du rythme, l'éloignement avec la réalité de la population active, l'enfermement dans le handicap.

## V.- BIBLIOGRAPHIE

- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3e ed.). Paris: Dunod.
- La déficience visuelle, Fiche rédigée conjointement par la Ligue Braille, La Lumière et l'Oeuvre Nationale des Aveugles, et éditée par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, mise à jour le 29/03/2005.
- Extrait du site [www.who.int](http://www.who.int)
- ASDO études – Paris – Synthèse de l'étude sur la trajectoire socio-professionnelle des personnes atteintes de déficience visuelle - 2004.
- Extrait du site [www.statistiques.cfwb.be](http://www.statistiques.cfwb.be)
- Extrait du site [www.gouvernement-francophone.be](http://www.gouvernement-francophone.be)
- Brochure « Let's go » éditée par le SBFPH à l'initiative de la Ministre bruxelloise en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées, 2007.
- Décret de la Communauté française datant du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Décret de la Communauté française datant du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé
- Jeunes, Ecole, Emploi, Tout un programme, Mission Locale de Forest ASBL, synthèse 2007.